

PERROT DUVAL HOLDING S.A., Genève

Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'Assemblée générale ordinaire

le jeudi 23 septembre 2021, à 11h00, à l'Etude Borel & Barbey, 2 place Jargonnant à Genève.

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion 2020/2021

Proposition: Approbation.

2. Comptes 2020/2021, comptes du groupe, rapport de rémunération et rapports de l'organe de révision

Proposition: Approbation des comptes 2020/2021;
Approbation des comptes du groupe 2020/2021.

3. Répartition du bénéfice au bilan 2020/2021

Report des réserves issues d'apports en capital au 1 ^{er} mai 2020	CHF	989'826
Proposition de distribution de la réserve d'apport en capital représentant, par action au porteur	CHF	- 201'738
et par action nominative	CHF	1.50
	CHF	0.30
Proposition de report à nouveau des réserves issues d'apports en capital	CHF	788'088
Report de bénéfice reporté au 1 ^{er} mai 2020	CHF	10'520'934
Proposition de distribution de dividende extraordinaire représentant, par action au porteur	CHF	- 201'738
et par action nominative	CHF	1.50
	CHF	0.30
Proposition de report à nouveau du bénéfice reporté	CHF	10'319'196

A condition que les actionnaires approuvent la proposition du Conseil d'administration, la part des réserves issues d'apports en capital et la part de dividende sera, sans suite de frais, mais après déduction de l'impôt anticipé sur la part de dividende, payé aux actionnaires ou à leurs banques dépositaires, vraisemblablement le 28 septembre 2021.

4. Décharge au Conseil d'administration

Proposition: Décharge.

5. Elections

5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

Proposition: Election nominative de MM. Nicolas Eichenberger, Luca Bozzo et Yves-Claude Aubert au Conseil d'administration et, dans un vote séparé, de M. Nicolas Eichenberger à la Présidence du Conseil d'administration pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire

5.2 Comité de Rémunération

Proposition: Election nominative de MM. Luca Bozzo et Yves-Claude Aubert au Comité de Rémunération

5.3 Représentant indépendant

Proposition: Election de M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge comme représentant indépendant pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.4 Election de l'organe de révision

Proposition: Election de KPMG, Neuchâtel, comme organe de révision des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2021/22.

6. Rémunérations

6.1 Conseil d'administration

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 100'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

6.2 Direction du Groupe

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 800'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

7. Divers

Le bilan et le compte de résultat pour l'exercice 2020/2021, le rapport de l'organe de révision et le rapport du Conseil d'administration sont, depuis le 26 août 2021, à la disposition des actionnaires au siège de la société (rue de Candolle 16, 1205 Genève), ainsi qu'à l'adresse internet www.perrotduval.com.

Selon l'art. 11 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse du 20 novembre 2013 (ORAb), la représentation des actionnaires par un organe de la société ou par un dépositaire n'est plus autorisée depuis le 1^{er} janvier 2014. Les actionnaires ont toutefois la possibilité de conférer leurs pouvoirs au représentant indépendant selon l'art. 8 ORAb, M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge (py.cots@cofida.ch). La délégation des pouvoirs et les instructions de vote doivent être écrites; si le représentant ne reçoit aucune instruction ou s'il reçoit des instructions imprécises, il s'abstiendra (art. 10 al. 2 ORAb).

Conformément à l'art. 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil Fédéral suisse relative à la lutte contre le coronavirus (COVID-19) du 19 juin 2020, ainsi qu'aux restrictions, fermetures et autres mesures contre le COVID-19 édictées le 6 juillet 2021 par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, les actionnaires ne seront pas autorisés à assister en personne à l'assemblée et ne pourront exercer leurs droits de vote que par l'intermédiaire du représentant indépendant de la société.

Pour exercer leurs droits de vote, Mesdames et Messieurs les actionnaires devront obtenir des cartes de vote soit auprès de l'UBS SA, soit auprès du représentant indépendant (py.cots@cofida.ch) jusqu'au 16 septembre 2021, puis exercer leurs droits de vote jusqu'au 21 septembre 2021. Les frais de délivrance de l'UBS SA et du représentant indépendant pour cette carte de vote sont pris en charge par Perrot Duval Holding SA.

Genève, le 2 septembre 2021

Le Conseil d'administration